

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 14 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de ma visite d'inspection.

L'aire de jeux, la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été.

Pendant ma visite, c'est le jour de la Saint-Valentin. Les éducatrices enfilent les activités, à mon arrivée les enfants terminent leur collation. Par la suite, les enfants qui ont le goût peuvent aller une histoire pendant que l'autre éducatrice nettoie la table et prépare pour une activité de table.

Les enfants qui ont envie font une activité de logique (qui suis-je?)

L'exploitante m'a remis la dernière version du guide pour parent, comme discuté avec l'Inspectrice-Enquêtrice.

La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB.

Permis recommandé.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 février 2023

Date

original signé par
Christelle Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 février 2023

Date